



**S.I.R.D.**

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **40-07**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **Du Comité Syndical du 24 octobre 2007**

Le vingt quatre octobre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

**Date de convocation** : 15 octobre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18                      Présents : 10      Votants : 11

**Présents** : MM, BAFFERT, BOULARD, COIGNÉ, EYBERT-GUILLON, GAUTHIER, REPELLIN ROUX,  
Mmes BROUZET(2), SUCHEL, CARRIER,

**Absents excusés** : MM CARREL, DUCLOT, JULLIEN, MATRAIRE, MERLE, Mmes CHAPUIS, RAMUS

**Président de séance** : M. Marcel REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : Mme Martine BROUZET

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : **ADMINISTRATION GENERALE-**  
Fixation d'une indemnité de stage

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Dans le cadre du CISPD, le SIRD reçoit pendant une période de 6 mois un stagiaire en Master II de l'IEP de Grenoble,

### **Missions du stagiaire**

Considérant la création du Conseil Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Rive Gauche du Drac et la mise en œuvre opérationnelle de son Plan d'Actions en juin dernier, la prochaine étape de ce dispositif est la signature d'un Contrat Local de Sécurité intercommunal qui serait nommé : « Contrat de Sécurité Rive Gauche du Drac ».

La réalisation de ce travail se conçoit en trois étapes dont les deux premières seraient entièrement confiées à la personne stagiaire. La troisième, comportant un volet stratégique, sera mise en œuvre conjointement avec la Coordinatrice du CISPD.

### **Première étape : Réactualiser les diagnostics existants et rédiger un Diagnostic Local de Sécurité (DLS) du territoire Rive Gauche du Drac.**

Méthode : Actualiser les diagnostics déjà produits au vu des objectifs ci-dessus dans le but de rédiger le DLS. Synthétiser les données selon les objets du DLS

Ce diagnostic poursuit deux objectifs principaux :

- vérifier que, au vu des données de sécurité et de tranquillité publique, la mise en place d'un CLS est justifiée.
- orienter les actions devant être conduites.

La réalisation de ce DLS doit mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par les questions de prévention de la délinquance et de la sécurité.

Le DLS porte à la fois sur :

- un constat de la situation en terme de délinquance,
- un état des moyens et des actions de prévention mises en œuvre,
- le ressenti de la population et ses attentes,
- des orientations pour le plan d'action.

Cet outil va constituer un préalable à l'étude d'un Projet de CLS de Nouvelle Génération.

*durée 1 mois et demi.*

Seconde étape : Analyse du DLS et mise en lien avec le plan d'action du CISPD.

Mettre en lien et en cohérence, ce document de travail et le plan d'action du CISPD Rive Gauche du Drac, validé en juin dernier et émanant des précédents états des lieux (diagnostics Berlioz, rendus en 2004 et 2006).

*Durée : 2 semaines.*

### **Troisième étape : Rédaction du CLS et construction d'outils d'analyse et d'évaluation.**

Rédiger le Contrat de Sécurité en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels.

En effet, il sera nécessaire que les institutions citées ci-dessous, signataires du contrat, interviennent dans la rédaction des chapitres ou paragraphes qui concerne leur participation à la mise en œuvre de la sécurité ou de la prévention de la délinquance sur le territoire.

Capitaliser et organiser les données chiffrées transmises par la Police Nationale (BLS de la Direction Départementale) et les 2 brigades de la Gendarmerie Nationale du territoire.

Traiter ces données grâce au SIG (système d'information géographique) de la Métro en cartographiant les éléments chiffrés. Produire un relevé mensuel

Compte tenu de la mission spécifique qui a été demandée au stagiaire, il est proposé au comité syndical de lui attribuer une indemnité de stage de 350 € mensuel.

Le comité syndical, après délibération

- ✓ VALIDE le versement de l'indemnité de stage
- ✓ DIT que les crédits sont prévus sur le BP 2007 chapitre 012 fonction 112

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 octobre 2007

Le Président,  
Marcel REPELLIN